

# CONSEIL MUNICIPAL de



## Compte Rendu de la Séance du Mardi 19 Décembre 2017

---

### SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II - LE POINT SUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES .....	3
III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS .....	3
IV - DEMANDE DE DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU GARDON D'ALÈS....	4
V - BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 .....	4
VI – AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT SUR LA PÉRIODE PRÉCÉDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018.....	4
VII – BUDGET PRINCIPAL : FIXATION DE LA PÉRIODICITÉ DE L'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - .....	5
VIII – SUPPRESSION DE LA RÉGIE MUNICIPALE DU TABLEAU D’AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE.....	7
VIII A – BUDGET : INSTAURATION DE TARIFS D’INSERTIONS PUBLICITAIRES POUR LA REGIE MUNICIPALE DES RECETTES PUBLICITAIRES .....	7
IX – RÉPARTITION DU COMPLÉMENT COMMUNAL DE L’INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENTS (IRL 2016) .....	8
X – AUTORISATION DE SIGNER L’AVENANT N° 2 AU TRAITÉ DE CONCESSION AVEC LA SAS BAMA POUR LA ZAC DE VALÈS .....	8
XI – AUTORISATION DE SIGNER AVEC LA SAS BAMA LE CAHIER DES CHARGES ET DE CESSION DES LOTS DE LA TRANCHE 1 (PHASE 3) DE LA ZAC DE VALÈS .....	9
XII – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTE .....	10
XIII – PERSONNEL : CADEAU DE DÉPART À LA RETRAITE POUR UN AGENT MUNICIPAL .....	10
QUESTIONS DIVERSES .....	10

---

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 19 Décembre 2017 à 20H30.

**ETAIENT PRÉSENTS** : MM. ASSENAT Marion - BERNARD Philippe - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David - COULET Suzanne - DATO Élisabeth – FONTBONNE Céline - FRANCES Henri – GOGUILLON Nathalie - JOULLIA Danielle – LASH Christian - MALAVELLE William - MEYNIER Jérôme – PAUTARD Véronique - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUJECHE Serge - ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine - SIRVIN Jean – TECCO Bernard.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme COMBE Isabelle (Procuration à Mme ROUX Marie-Christine) – Mme HERVAS Sonia (Procuration à M. PELLEREI Jean-Pierre) – Mme MARTIN Laurence (Procuration à M. BENEZET Jean-Charles) – M. MONIER Rudy (Procuration à Mme FONTBONNE Céline) - Mme PASINETTI Josette (procuration à Mme DATO Élisabeth) – M. ROUX Philippe (Procuration à M. MALAVELLE William) - Mme SORTAIS Virginie (Procuration à M. ROUX Jean-Pierre) - Mme THIBONNIER Nathalie (Procuration à M. BENKEMOUN David).

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : M. BENKEMOUN David.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et cite les procurations qui ont été données par des Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Il évoque le décès de Madame Nadine PLUS, survenu le 17 Décembre 2017 à l'âge de 99 ans. Il rappelle qu'elle fut élue au sein du Conseil Municipal de la commune pendant de nombreuses années (2 mandats) en tant que successivement Adjointe aux Finances et Adjointe à l'Urbanisme.

Jean SIRVIN souhaite intervenir pour rendre hommage à cette personnalité Saint Christolenne qu'il qualifie d'exceptionnelle :

*“Née sur un bateau en 1918, devenue chercheur de haut niveau. Elle habitait le quartier de Vermeil et se rendait fréquemment en Russie. Elle a entretenu des relations avec Solidarność, fédération de syndicats polonais fondée en 1980 et dirigée à l'origine par Lech Wałęsa. Cela a conduit d'ailleurs à des échanges et un jumelage entre la Pologne et Saint Christol lez Alès. Elle a exercé un rôle au sein du Conseil Municipal de la commune, d'abord en tant qu'Adjointe aux Finances et ensuite à l'Urbanisme. C'est à elle que l'on doit le développement urbain de Saint Christol, elle a été également à l'initiative du POS (Plan d'Occupation du Sol).”*

Jean SIRVIN dit avoir une pensée émue envers Nadine PLUS.

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 21 Novembre 2017**

**Questions diverses - Page 18** : Jean SIRVIN souhaite apporter une précision en spécifiant que *“c'est le projet de prise en charge de l'Impasse de Bassine qui daterait de la Municipalité BALEZ”*

Aucune autre remarque n'étant émise, le procès-verbal du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 Novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

## I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2017-012	Prestation de service avec la SACPA pour la capture des animaux errants, dangereux ou blessés sur la voie publique, la gestion de la fourrière animale, le ramassage des cadavres d'animaux.	Montant de la prestation : 6 094,58 € HT (7 313,50 € TTC) /an Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois.

## II - LE POINT SUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES

### 1. Commission des Ressources Humaines (réunion du 12 décembre 2017) – Annexe – Doc N°1

Le compte rendu de la commission a été mis en ligne à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM.

### 2. Commission des Finances (réunion du 13 décembre 2017) – Annexe – Doc N°2

Le compte rendu de la commission a été mis en ligne à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM. Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances, commente le travail qui a été réalisé en commission.

Jean SIRVIN souhaite faire une déclaration au nom du groupe "Union et Dynamisme" par rapport au rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) et à certains éléments préoccupants qu'il contient.

**XXXXX Déclaration de Jean SIRVIN au nom du groupe Union et Dynamisme XXXXX  
(Cf. Annexe – Doc N°3).**

### 3. Commission de l'Enfance et de l'Education (réunion du 14 décembre 2017) - Annexe – Doc N°4

Le compte rendu de la commission a été mis en ligne à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM.

### 4. Commission de la Communication (réunion du 14 décembre 2017) - Annexe – Doc N°5

Le compte rendu de la commission a été mis en ligne à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM.

### 5. Commission des Affaires Communautaires (réunion du 15 décembre 2017) - Annexe – Doc N°6

Le compte rendu de la commission a été déposé ce soir sur les tables.

## III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire évoque l'anticipation d'un an du transfert de compétences eau et assainissement voté par 39 communes. Depuis le congrès des Maires, une annonce modifiant le contexte réglementaire a été faite de la part du Gouvernement. La position d'Alès Agglomération a changé et le Président a proposé de voter "Contre". Seul reste le transfert de la compétence GEMAPI.

En lien avec la GEMAPI, il a été question aussi de la dissolution d'un syndicat intermédiaire : le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Gardon d'Alès (GEMAPI). Ce sujet sera traité au point N°4 de l'Ordre du Jour.

#### IV - DEMANDE DE DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU GARDON D'ALÈS

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Gardon d'Alès (SMAGGA) est constitué à ce jour de quatre communes (Saint Christol Lez Alès, Vézénobres, Saint Hilaire de Brethmas, Ribaute Les Tavernes). L'activité de ce syndicat est quasiment inexistante. Cette structure adhère au SMAGE des Gardons (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Équilibrée des Gardons). Ses ressources se limitent principalement à la participation financière d'Alès Agglomération et servent principalement à régler la cotisation d'adhésion au SMAGE.

Alès Agglomération a voté "Contre" le maintien du SMAGGA et le Comité Syndical de ce dernier qui s'est réuni le Lundi 18 Décembre 2017, s'est prononcé lui-même "Pour" le maintien.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

**Le Conseil Municipal décide par 23 voix "Pour", 6 voix "Contre" o "Abstentions" et o "Refus de vote", de demander à Monsieur le Préfet, la dissolution du SMAGGA, à compter du 31/12/2017.**

#### V - BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

La Décision Modificative N° 3 du Budget de l'exercice 2017 a pour objectif le réajustement du niveau des crédits de certains chapitres budgétaires pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cet additif budgétaire a été examiné lors de la réunion de la Commission des Finances le 13 décembre 2017. Le document exposant les éléments financiers de cette décision modificative est projeté au vidéo projecteur (Cf. Annexe – Doc N°7)

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	6	0

**Le Conseil Municipal adopte par 23 voix "Pour", 0 voix "Contre", 6 "Abstentions" et o "Refus de vote", le Décision Modificative N°3 du Budget Principal de l'exercice 2017.**

#### VI – AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT SUR LA PÉRIODE PRÉCÉDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Jérôme MEYNIER expose que dans l'attente du vote du budget de l'exercice 2018, la commune peut par délibération de son Conseil municipal, décider d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil, en attendant l'adoption du budget 2018, de faire application de cet article selon l'affectation des crédits ci-après :

Chapitres budgétaires de la section d'investissement sollicités (Affectation des crédits)	Montant des crédits ouverts en 2017 (BP+DM)	Montant utilisable sur 2018 (Max = 25% du montant des crédits ouverts en N-1)
20 - Immobilisations incorporelles	38 918,38 €	9 729,60 €
21 – Immobilisations corporelles	616 088,17 €	154 022,04 €
23 – Immobilisations en cours	145 781 €	36 445,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>800 787,55 €</b>	<b>200 196,89 €</b>

Il est précisé que ces crédits seront inscrits au budget 2018 lors de l'adoption de celui-ci.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	1	0

**Le Conseil Municipal autorise, par 28 voix "Pour", 0 voix "Contre", 1 "Abstention" et 0 "Refus de vote", Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du budget primitif 2018, les dépenses d'investissement concernées, selon le besoin et le calcul de crédits définis dans le tableau ci-dessus et à inscrire ces crédits au budget de l'exercice 2018 lors de son adoption.**

## VII – BUDGET PRINCIPAL : FIXATION DE LA PÉRIODICITÉ DE L'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS -

Monsieur le Maire expose que le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes présenté lors de la dernière séance du Conseil a recommandé d'amortir les immobilisations selon les règles définies par l'instruction comptable M14.

Or, le constat avait été fait qu'il fallait modifier partiellement le tableau de la durée des amortissements. En conséquence, il est proposé au Conseil de valider le tableau intégrant les durées d'amortissements suivantes :

Biens à amortir	Durées d'amortissement de référence (M14)	Durées d'amortissement actuelles	Durées d'amortissement proposées
Logiciel	2 ans	2 ans	2 ans
Voitures	5 à 10 ans	10 ans	10 ans
Camions et véhicules industriels	4 à 8 ans	10 ans	8 ans
Mobilier	10 à 15 ans	15 ans	15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans	10 ans	10 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans	5 ans	5 ans
Matériels classiques	6 à 10 ans	10 ans	10 ans
Coffre-fort	20 à 30 ans	30 ans	30 ans

Installation et appareil de chauffage	10 à 20 ans	20 ans	20 ans
Appareil de levage, ascenseurs	20 à 30 ans	30 ans	30 ans
Appareils de laboratoire	5 à 10 ans	10 ans	10 ans
Équipements garages et ateliers	10 à 15 ans	15 ans	15 ans
Équipements des cuisines	10 à 15 ans	15 ans	15 ans
Équipements sportifs	10 à 15 ans	15 ans	15 ans
Installation de voirie	20 à 30 ans	30 ans	30 ans
Plantations	15 à 20 ans	20 ans	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrain	15 à 30 ans	30 ans	30 ans
Bâtiment léger, abris	10 à 15 ans	15 ans	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans	20 ans	20 ans

À noter que les durées d'autres catégories d'immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas à être fixées par l'assemblée délibérante dans la mesure où elles le sont par la réglementation. Ces exceptions sont les suivantes :

<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>Durées d'amortissement fixées par la réglementation</b>
Frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme	10 ans
Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Brevets	Durée du privilège ou d'utilisation si elle est plus brève
Subventions d'équipement versées	5 ans si le bénéficiaire est une personne de droit privé 15 ans si le bénéficiaire est un organisme public

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

<b>Suffrages exprimés</b>		<b>Abstentions ou refus de vote</b>	
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Refus de vote</b>
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.**

Jean SIRVIN souhaite faire une déclaration au nom du groupe "Union et Dynamisme" au sujet des relations entre Alès Agglo et la Commune.

**XXXXX Déclaration de Jean SIRVIN au nom du groupe Union et Dynamisme XXXXX**  
(Cf. Annexe – Doc N°8).

**VIII – SUPPRESSION DE LA RÉGIE MUNICIPALE DU TABLEAU D’AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE**

Monsieur le Maire expose que le Conseil municipal avait procédé en janvier 1995 à la création d’une régie de recettes du tableau d’affichage électronique ayant pour objet l’encaissement des recettes liées à la diffusion de publicités. Cette régie a fonctionné jusqu’en 2010 et a été mise en sommeil depuis cette date notamment en raison de l’enlèvement des panneaux d’affichages devenus obsolètes (parking Mercier et parking de la Mairie).

En conséquence, il est proposé de procéder à la suppression de l’ancienne régie municipale du tableau d’affichage électronique.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal, décide à l’unanimité, de supprimer la régie de recettes du tableau d’affichage électronique Municipal à compter du 1er janvier 2018.**

**VIII A – BUDGET : INSTAURATION DE TARIFS D’INSERTIONS PUBLICITAIRES POUR LA REGIE MUNICIPALE DES RECETTES PUBLICITAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait l’acquisition auprès de la société Original Tech France d’un panneau d’affichage électronique destiné à l’information municipale et associative. Pour aider au financement de ce service, il est proposé d’insérer dans le flux de diffusion d’informations, des publicités statiques ou dynamiques émanant d’annonceurs privés (commerçants, entreprises, etc.).

Dans ce contexte, il est proposé d’instaurer une grille tarifaire spécifique exposée ci-après pour l’attribution d’espaces publicitaires :

	Image (publicité statique)		Image animée (vidéo)	
	Saint Christol Lez Alès	Hors commune	Saint Christol Lez Alès	Hors commune
Origine du demandeur				
Durée de la diffusion				
Semaine	50 €	75 €	75 €	100 €
Mois (1 modification autorisée)	150 €	225 €	225 €	300 €
Année (3 modifications autorisées)	1 250 €	1 875 €	1 875 €	2 500 €

Il est précisé que la diffusion d'informations concernant la vie associative locale sera gratuite et que les recettes publicitaires seront encaissées au niveau de la régie municipale des recettes publicitaires. Cette dernière a vocation à remplacer la régie de recettes du tableau d'affichage électronique.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	6	0

**Le Conseil Municipal, adopte par 23 voix 'Pour', zéro 'Contre', 06 "abstentions" et 0 "Refus de vote", les tarifs de la régie municipale des recettes publicitaires.**

#### **IX – RÉPARTITION DU COMPLÉMENT COMMUNAL DE L'INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENTS (IRL 2016)**

Monsieur le Maire expose qu'en complément de l'indemnité représentative de logement (I.R.L. indemnité de base) versée par l'État aux instituteurs et aux institutrices, la commune est amenée à verser un complément communal aux personnes bénéficiaires.

Au titre de l'année civile 2016, deux enseignantes sont concernées, l'une sur le groupe scolaire de Marignac et l'autre sur le groupe scolaire Joliot Curie. Le montant total du complément communal à verser s'élève à 1 404,00 €. Pour mémoire, le montant versé en 2016 au titre de l'IRL 2015 était de 1 872,00 €.

Le paiement de cette dépense s'effectuera sur la base des crédits inscrits au budget de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la répartition du complément communal de l'Indemnité Représentative de Logement 2016.**

#### **X – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 2 AU TRAITÉ DE CONCESSION AVEC LA SAS BAMA POUR LA ZAC DE VALÈS**

David BENKEMOUN, Conseiller Délégué à l'Aménagement de la Ville, rappelle que le traité de concession d'aménagement de la ZAC de Valès a été signé le 07 mai 2009 avec la SAS BAMA pour une durée de 5 ans.

L'avenant N° 2 (CF. Annexe – Doc N°9) vise, pour sa part, à proroger la durée du traité de concession de 6 années supplémentaires à compter de la date de signature de celui-ci et, d'autre part, à prendre en considération les modifications apportées à la tranche 1 (Phase 3), dernière tranche de construction à réaliser, notamment au niveau des participations financières devant être versées à la commune.

L'aménageur est à jour des participations financières qu'il devait verser à la commune pour les phases 1 et 2. Cependant, concernant la réalisation de la dernière tranche (tranche 1 – Phase 3), il propose d'éclater le versement de la dernière participation, soit 400 000 euros, en fonction de deux zones de constructions (Zone 1 : 200 000 € et Zone 2 : 200 000 €). Ces participations seront payables dans les 60 jours suivants le démarrage des travaux de la tranche au niveau de chaque zone considérée.



Ces participations financières sont destinées au financement des équipements suivants :

Équipements publics visés	Montant de la participation financière à verser Phase 3 – Tranche 1 – Zone 1	Montant de la participation financière à verser Phase 3 – Tranche 1 – Zone 2
VOIRIE : - Aménagement en périphérie de la ZAC - Mise en sécurité de la ZAC à l'école	50 000 €	50 000 €
SUPERSTRUCTURES : - Agrandissement du CSSE	150 000 €	150 000 €
TOTAL	200 000 €	200 000 €

William MALAVELLE souhaiterait le report de ce point de l'ordre du jour à Janvier 2018.

Monsieur le Maire accepte de reporter ce point de l'Ordre du Jour au Conseil Municipal du mois de janvier 2018.

#### **XI – AUTORISATION DE SIGNER AVEC LA SAS BAMA LE CAHIER DES CHARGES ET DE CESSION DES LOTS DE LA TRANCHE 1 (PHASE 3) DE LA ZAC DE VALÈS**

David BENKEMOUN développe les points essentiels du rapport. Les éléments de ce cahier des charges ont été examinés lors des réunions de la Commission Aménagement de la Ville et Environnement des 9 mai et 14 juin 2017. Ce document concerne les lots individuels (îlot 1) de la tranche 1 phase 3 de la ZAC DE VALES, dénommée « Les Jardins de Valès ». Il est complété pour chacun des lots par un Plan de Vente délimitant notamment pour chaque lot :

- Les accès et les zones de stationnements non clos
- Les limites et les zones de recul
- Les zones constructibles et les possibilités d'implantation par hauteur RDC et R+1 les vecteurs d'implantation et les sens de faitage

Ce document est également complété en annexe par la fiche de lot et son annexe le Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères (CPAP) conformément à l'article L331-6 du Code de l'Urbanisme. L'ensemble de ces documents a pour objet de fixer l'organisation et le fonctionnement de la ZAC (Cf. **Annexe – Doc N° 10**)

Jean SIRVIN demande si les voiries secondaires seront prises en charge pour les tranches précédentes.

Monsieur le Maire répond que ce sera le cas quand ces tranches seront achevées complètement, à la fin de la construction.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal, autorise le Maire, à l'unanimité, à signer le cahier des charges et de cession des lots de la tranche 1 (Phase 3) de la ZAC de Valès et les documents annexés à celui-ci.**

## XII – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTE

La proposition de création d'emploi figurant dans le tableau ci-après fait suite à la réunion de la Commission des Ressources Humaines du 12 décembre 2017.

Les caractéristiques et les motivations conduisant à la création du poste concerné sont les suivantes :

Cadre d'emploi	Nombre	Grade	Temps de travail	Date de prise en compte	Motivation
Adjoint Technique territorial	1	Adjoint Technique territorial	35H00	1er janvier 2018	Passage de temps partiel 60 % à temps plein.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la création de l'emploi permanent dont les spécificités figurent dans le tableau ci-dessus.**

## XIII – PERSONNEL : CADEAU DE DÉPART À LA RETRAITE POUR UN AGENT MUNICIPAL

Un agent du service des bâtiments communaux (pôle Technique), affecté à ce service au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe, partira prochainement à la retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2018. A cette occasion, il est proposé au Conseil municipal de voter l'attribution d'un cadeau de départ à la retraite d'une valeur de 305,00 €. Cette dépense sera payée sur le budget en cours, au compte 6232 (fêtes et cérémonies). Conformément au souhait du comptable public, cette démarche doit faire l'objet d'une délibération nominative.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une somme de 305,00 € pour le cadeau de départ à la retraite de M. Luigi MARTORANA.**

## QUESTIONS DIVERSES

1. Centre de Loisirs
2. Audit de l'école de musique
3. Éclairage public
4. Affichage sur les panneaux municipaux
5. Prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira le Mardi 23 Janvier 2018 à 20H30.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 23H15.**